

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Les comptes quotidiens moyens des adultes en détention (tableaux 1 à 6) doivent être tirés des comptes quotidiens de minuit et font référence au nombre de détenus adultes se trouvant à l'intérieur de l'établissement au moment du dénombrement. Toutefois, si les comptes quotidiens de minuit ne sont pas disponibles, utilisez l'intervalle, le point de référence ou l'estimation le plus courant et indiquez l'autre point de référence utilisé dans la case A.

Tableau 1 : Comptes quotidiens moyens des adultes en détention PROVISoire SEULEMENT, avril 2008 à mars 2009.

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

Case A ☐

Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Les comptes des adultes en détention provisoire incluent les personnes détenues en vertu d'un mandat de détention provisoire **SEULEMENT** qui attendent de comparaître devant un tribunal (c'est-à-dire les seuls comptes moyens des adultes en détention provisoire) et qui NE purgent PAS une peine ou qui ne sont pas détenues pour un autre genre de détention.

Note : Si les comptes moyens des adultes en détention provisoire **SEULEMENT** ne sont pas disponibles (c'est-à-dire les seuls comptes des adultes en détention provisoire), ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants en détention provisoire seulement et les comptes des contrevenants de statut mixte en détention provisoire, reportez-vous au tableau 4 pour déclarer les comptes quotidiens moyens de tous les adultes en détention provisoire.

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Tableau 2 : Comptes quotidiens moyens des adultes EN DÉTENTION APRÈS CONDAMNATION SEULEMENT, avril 2008 à mars 2009.

2 A		EN MILIEU PROVINCIAL/TERRITORIAL*			
		Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
	Avril				
	Mai				
	Juin				
	Juillet				
	Août				
	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
	Décembre				
	Janvier				
	Février				
	Mars				
Moyenne pour tous les mois					

2 B		EN MILIEU FÉDÉRAL*			
		Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
	Avril				
	Mai				
	Juin				
	Juillet				
	Août				
	Septembre				
	Octobre				
	Novembre				
	Décembre				
	Janvier				
	Février				
	Mars				
Moyenne pour tous les mois					

Case A ☐ Un autre point de référence a été utilisé.
Précisez : _____

Case B ☐ Les comptes des contrevenants en détention après condamnation en milieu provincial/territorial comprennent les personnes ayant contrevenu à une loi provinciale/territoriale et les personnes ayant contrevenu à une loi fédérale.

Les comptes de la détention après condamnation en milieu provincial/territorial incluent les détenus admis en vertu d'un mandat d'incarcération SEULEMENT qui purgent une peine en milieu PROVINCIAL/TERRITORIAL et qui ne sont pas détenus pour d'autres motifs.

Les comptes de la détention après condamnation en milieu fédéral incluent les détenus admis en vertu d'un mandat d'incarcération SEULEMENT qui purgent une peine EN MILIEU FÉDÉRAL et qui NE sont PAS détenus pour d'autres genre de détention.

* Si vous êtes incapable de fournir des comptes distincts pour les personnes ayant contrevenu à une loi fédérale, veuillez fournir le compte total de tous les contrevenants en détention après condamnation en milieu provincial/territorial (tableau 2A) et cochez la case B.

Note : Si les comptes moyens des adultes en détention après condamnation SEULEMENT ne sont pas disponibles (c'est-à-dire les seuls comptes des adultes en détention après condamnation), et si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants en détention après condamnation seulement et les comptes des contrevenants de statut mixte en détention après condamnation, reportez-vous au tableau 5 pour déclarer les comptes quotidiens moyens de tous les adultes en détention après condamnation.

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Tableau 3 : Comptes quotidiens moyens des adultes EN DÉTENTION TEMPORAIRE OU EN DÉTENTION POUR D'AUTRES RAISONS SEULEMENT, avril 2008 à mars 2009

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

Case A ☐

Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Les comptes de la détention temporaire ou de la détention pour d'autres raisons incluent les adultes détenus dans des établissements correctionnels provinciaux/territoriaux et qui sont détenus avant comparution, qui ont été incarcérés pour violation des conditions de la libération conditionnelle ou parce que la libération conditionnelle a été suspendue, qui sont détenus aux fins de l'immigration ou qui sont incarcérés temporairement sans mandat.

Note : Si les comptes moyens des adultes en détention temporaire ou en détention pour d'autres raisons SEULEMENT ne sont pas disponibles (c'est-à-dire les seuls comptes des adultes en détention temporaire ou en détention pour d'autres raisons), ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants en détention temporaire ou en détention pour d'autres raisons seulement et les comptes des contrevenants de statut mixte en détention temporaire ou en détention pour d'autres raisons, reportez-vous au tableau 6 pour déclarer les comptes quotidiens moyens de tous les adultes en détention temporaire ou en détention pour d'autres raisons.

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Les tableaux 4 à 6 recueillent des données relatives aux comptes des adultes DE STATUT MIXTE EN DÉTENTION APRÈS CONDAMNATION

Note : Si les comptes moyens des adultes en détention provisoire SEULEMENT ne sont pas disponibles (tableau 1), ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des adultes en détention provisoire seulement et les comptes des adultes de statut mixte en détention provisoire, déclarez les comptes quotidiens moyens de tous les adultes en détention provisoire dans ce tableau (tableau 4) et indiquez ce qui est inclus ci-dessous dans les cases B, C ou D.

Tableau 4 : Comptes quotidiens moyens des adultes DE STATUT MIXTE en détention, ce qui inclus les adultes EN DÉTENTION APRÈS CONDAMNATION et les adultes EN DÉTENTION PROVISOIRE, avril 2008 à mars 2009

4 A EN MILIEU PROVINCIAL/TERRITORIAL*				
	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

4 B EN MILIEU FÉDÉRAL*				
	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

- Case A ☐ Un autre point de référence a été utilisé.
Précisez : _____
- Case B ☐ Les comptes des contrevenants de statut mixte détenus en milieu provincial/territorial incluent les comptes des contrevenants à statut mixte ayant contrevenu à une loi provinciale/territoriale ou à une loi fédérale.*
- Case C ☐ Comprend les comptes de la détention provisoire seulement et des contrevenants de statut mixte en détention provisoire et en détention après condamnation
- Case D ☐ Comprend les comptes des contrevenants de statut mixte en détention provisoire et en détention après condamnation SEULEMENT (les comptes de la détention provisoire SEULEMENT sont déclarés au tableau 2)

Les comptes du statut mixte provincial/territorial incluent tous les contrevenants en vertu d'un mandat de renvoi ou un mandat d'incarcération qui purgent une peine en milieu provincial/territorial

Les comptes du statut mixte fédéral incluent tous les contrevenants en vertu d'un mandat de renvoi ou un mandat d'incarcération qui purgent une peine en milieu fédéral.

* Si vous êtes incapable de fournir des comptes distincts pour les contrevenants de statut mixte qui purgent une peine après condamnation en milieu fédéral, fournissez le compte total de tous les contrevenants de statut mixte dans le tableau intitulé en milieu provincial/territorial.

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Note : Si les comptes moyens des adultes en détention après condamnation SEULEMENT ne sont pas disponibles (tableau 2, ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des adultes en détention après condamnation seulement et les comptes des adultes de statut mixte en détention après condamnation, indiquez les comptes quotidiens moyens de tous les adultes en détention après condamnation dans ce tableau (tableau 5) et indiquez ce qui est inclus ci-dessous dans les cases B, C ou D.

Tableau 5 : Comptes quotidiens moyens des adultes DE STATUT MIXTE EN DÉTENTION APRÈS CONDAMNATION, EN DÉTENTION TEMPORAIRE ET EN DÉTENTION POUR D'AUTRES RAISONS, avril 2008

5 A EN MILIEU PROVINCIAL/TERRITORIAL*

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

5 B EN MILIEU FÉDÉRAL*

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

Case A ☐ Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Case B ☐ Les comptes du statut mixte provincial/territorial incluent les comptes de la détention de statut mixte en milieu provincial/territorial et en milieu fédéral.*

Case C ☐ Comprend les comptes de la détention après condamnation seulement et des contrevenants de statut mixte en détention temporaire ou pour d'autres raisons

Case D ☐ Comprend les comptes des contrevenants de statut mixte en détention temporaire ou pour d'autres raisons et en détention après condamnation SEULEMENT (les comptes de la détention après condamnation seulement sont déclarés au tableau 1)

Les comptes du statut mixte provincial/territorial incluent tous les contrevenants admis en vertu d'un mandat d'incarcération après condamnation ou en détention temporaire ou pour d'autres raisons qui purgent une peine en milieu provincial/territorial.

Les comptes du statut mixte fédéral incluent tous les contrevenants admis en vertu d'un mandat d'incarcération après condamnation ou en détention temporaire ou pour d'autres raisons en milieu fédéral.

* Si vous êtes incapable de fournir des comptes distincts pour les contrevenants de statut mixte qui purgent une peine après condamnation en milieu fédéral, fournissez le compte total de tous les contrevenants de statut mixte dans le tableau intitulé En milieu provincial/territorial.

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Note : Si les comptes moyens des adultes en détention temporaire ou pour d'autres raisons SEULEMENT ne sont pas disponibles (tableau 3), ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants en détention temporaire ou pour d'autres raisons seulement et les comptes des contrevenants de statut mixte en détention temporaire ou pour d'autres raisons, indiquez les comptes quotidiens moyens de tous les adultes en détention temporaire ou pour d'autres raisons dans ce tableau (tableau 6) et indiquez ce qui figure ci-dessous dans les case B et C.

Tableau 6 : Comptes quotidiens moyens des adultes DE STATUT MIXTE DÉTENUS AVANT CONDAMNATION (p. ex., la détention provisoire et la détention temporaire ou pour d'autres raisons), avril 2008 à

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

Case A ☐

Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Case B ☐

Comprend les comptes de la détention temporaire ou pour d'autres raisons et les contrevenants de statut mixte en détention temporaire ou pour d'autres raisons ou en détention provisoire

Case C ☐

Comprend les contrevenants de statut mixte en détention temporaire ou pour d'autres raisons et en détention provisoire SEULEMENT (les comptes des contrevenants en détention temporaire ou pour d'autres raisons sont indiqués au tableau 3)

Les comptes du statut mixte et de la détention avant condamnation incluent tous les détenus admis en vertu d'un mandat de renvoi et en détention temporaire ou pour d'autres raisons

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Les comptes moyens en fin de mois des contrevenants dans la collectivité (tableaux 7 à 12) doivent être tirés des comptes en fin de mois des contrevenants sous surveillance; toutefois, si les comptes en fin de mois ne sont pas disponibles, utilisez l'intervalle, le point de référence ou l'estimation le plus courant et indiquez l'autre point de référence utilisé dans la case A.

Tableau 7 : Comptes moyens en fin de mois des adultes EN PROBATION SOUS SURVEILLANCE seulement, avril 2008 à mars 2009

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

Case A ☐

Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Les comptes de la probation sous surveillance incluent seulement tous les adultes qui doivent, comme condition d'une ordonnance de probation, se présenter à l'agent de probation ou à la personne désignée par le tribunal **SEULEMENT** et se soumettre à sa surveillance et qui ne purgent pas une peine avec sursis ou qui ne sont pas en liberté conditionnelle. Pour déclarer le compte en fin de mois des contrevenants de statut mixte en probation et purgeant une peine avec sursis ou en liberté conditionnelle, se référer aux **tableaux 10 et 12**.

Note : Si les comptes en fin de mois des adultes en probation sous surveillance **SEULEMENT** ne sont pas disponibles (c'est-à-dire les seuls comptes de probation), ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants en probation **SEULEMENT** et les comptes des contrevenants de statut mixte en probation qui purgent une peine avec sursis ou qui sont en liberté conditionnelle, déclarez les comptes en fin de mois de tous les adultes en probation dans **tableau 10** et indiquez ce qui est inclus.

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Tableau 8 : Comptes moyens en fin de mois des adultes CONDAMNÉS AVEC SURSIS seulement, avril 2008 à mars 2009.

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

Case A ☐

Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Les **comptes de la condamnation avec sursis** incluent tous les contrevenants qui sont condamnés à une peine avec sursis **SEULEMENT** et qui **NE** sont **PAS** en probation sous surveillance ni en liberté conditionnelle. Pour déclarer le compte en fin de mois des contrevenants de statut mixte en probation et condamnés avec sursis ou en liberté conditionnelle, reportez-vous aux **tableaux 10 et 11**.

Note : Si les comptes en fin de mois des adultes purgeant une peine avec sursis **SEULEMENT** ne sont pas disponibles (c'est-à-dire les seuls cas de condamnation avec sursis) ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants condamnés avec sursis seulement et les comptes des contrevenants de statut mixte condamnés avec sursis et en probation ou en liberté conditionnelle, déclarez les comptes en fin de mois de tous les adultes condamnés avec sursis au **tableau 11** et indiquez ce qui est inclus.

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Tableau 9 : Comptes moyens en fin de mois des contrevenants adultes EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE PROVINCIALE, avril 2008 à mars 2009.

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

Case A ☐

Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Les comptes de la liberté conditionnelle provinciale incluent tous les adultes au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique en liberté conditionnelle provinciale SEULEMENT qui NE sont PAS en probation sous surveillance ou en liberté conditionnelle. Pour déclarer les comptes en fin de mois des contrevenants de statut mixte en liberté conditionnelle et en probation ou condamnés avec sursis. Reportez-vous aux tableaux 11 et 12.

Note : Si les comptes en fin de mois des adultes en liberté conditionnelle SEULEMENT ne sont pas disponibles (c'est-à-dire les seuls cas de liberté conditionnelle) ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants en liberté conditionnelle seulement et les comptes des contrevenants de statut mixte en liberté conditionnelle et en probation ou condamnés avec sursis, déclarez les comptes en fin de mois de tous les adultes en liberté conditionnelle dans Tableau 12 et indiquez ce qui est inclus.

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Note : Si les comptes moyens des adultes en probation sous surveillance **SEULEMENT** ne sont pas disponible (tableau 7), ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants en probation seulement et les comptes des contrevenants de statut mixte en probation, déclarez les comptes en fin de mois de tous les adultes en probation dans ce tableau (tableau 10) et indiquez ce qui est inclus ci-dessous dans les cases B ou C.

Tableau 10 : Comptes moyens en fin de mois des adultes DE STATUT MIXTE EN PROBATION ET CONDAMNÉS AVEC SURSIS dans la collectivité, avril 2008 à mars 2009.

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

Case A ☐

Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Case B ☐

Comprend les comptes de la probation sous surveillance **seulement** et les comptes des contrevenants de statut mixte en probation sous surveillance et condamnés avec sursis

Case C ☐

Comprend les contrevenants de statut mixte en probation sous surveillance et condamnés avec sursis **SEULEMENT** (les comptes de la probation sous surveillance seulement sont déclarés dans le tableau 7)

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Note : Si le compte moyen des adultes condamnés avec sursis SEULEMENT ne sont pas disponibles (tableau 8), ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants condamnés avec sursis seulement et les comptes des contrevenants de statut mixte condamnés avec sursis, déclarez les comptes en fin de mois de tous les adultes condamnés avec sursis dans ce tableau (tableau 11) et indiquez ce qui est inclus ci-dessous dans les cases B ou C.

Tableau 11 : Comptes moyens en fin de mois des adultes DE STATUT MIXTE CONDAMNÉS AVEC SURSIS et EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE dans la collectivité, avril 2008 à mars 2009.

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

Case A ☐

Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Case B ☐

Comprend les comptes de la condamnation avec sursis seulement et les comptes des contrevenants de statut mixte condamnés avec sursis et en liberté conditionnelle

Case C ☐

Comprend les comptes des contrevenants de statut mixte condamnés avec sursis et en liberté conditionnelle SEULEMENT (les comptes avec sursis seulement sont déclarés au tableau 8)

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Note : Si les comptes moyens des adultes en liberté conditionnelle **SEULEMENT** ne sont pas disponibles (tableau 9), ou si votre secteur de compétence est incapable de faire la distinction entre les comptes des contrevenants en liberté conditionnelle seulement et les comptes des contrevenants à statut mixte en liberté conditionnelle, déclarez les comptes en fin de mois de tous les adultes en liberté conditionnelle dans ce tableau (tableau 12) et indiquez ce qui est inclus ci-dessous dans les cases B ou C.

Tableau 12 : Comptes moyens en fin de mois des adultes DE STATUT MIXTE EN PROBATION ET EN LIBERTÉ CONDITIONNELLE dans la collectivité, avril 2008 à mars 2009.

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				
Janvier				
Février				
Mars				
Moyenne pour tous les mois				

- Case A ☐ Un autre point de référence a été utilisé.
 Précisez : _____
- Case B ☐ Comprend les comptes de la liberté conditionnelle **seulement** et les comptes des contrevenants de statut mixte en probation sous surveillance et en liberté conditionnelle
- Case C ☐ Comprend les comptes des contrevenants de statut mixte en probation sous surveillance et en liberté conditionnelle **SEULEMENT** (les comptes de la liberté conditionnelle **SEULEMENT** sont déclarés au tableau 9)

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Note : Les deux tableaux qui suivent (13 et 14) doivent être remplis seulement au cours du quatrième trimestre.

Tableau 13 : Comptes quotidiens moyens des contrevenants INSCRITS DANS LE REGISTRE MAIS NON INCARCÉRÉS, année financière d'avril 2008 à mars 2009.

Le compte moyen des contrevenants inscrits dans le registre mais non incarcérés doit être tiré des comptes quotidiens de minuit des contrevenants inscrits dans les registres des établissements mais temporairement absents de l'établissement au moment du dénombrement. Si des comptes quotidiens ne sont pas disponibles, utilisez l'intervalle le plus courant et indiquez le nombre de points de référence utilisés dans la **case A**. Si ces données ne sont pas disponibles veuillez fournir une estimation de cette population.

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Permission de sortir				
Liberté illégale				
Semi-liberté				
Autre, précisez :				
Total moyen des contrevenants inscrits dans le registre mais non incarcérés				

Case A ☐

Un autre point de référence a été utilisé.

Précisez : _____

Rapport sur les indicateurs clés pour adultes (comptes moyens) pour 2008-2009

Secteur de compétence : Québec

Tableau 14 : Compte moyen en fin de mois des CONTREVENANTS SOUS SURVEILLANCE ou sous d'autres types de surveillance dans la collectivité dans votre secteur de compétence, année financière d'avril 2008 à mars 2009.

Les **comptes en fin de mois** moyens doivent être tirés des comptes en fin de mois des contrevenants sous surveillance. Toutefois, si les comptes en fin de mois ne sont pas disponibles, utilisez l'intervalle, le point de référence ou l'estimation le plus courant et indiquez l'autre point de référence utilisé dans la **case A**.

	Hommes	Femmes	Non déclaré	Total
Détenu libéré temporairement de la garde				
Programme de solution de rechange à l'amende				
Service communautaire				
Autre (p. ex., liberté sous cautionnement, restitution, etc.)				
Précisez : _____				

Total moyen des contrevenants sous surveillance dans votre secteur de compétence				

Case A ☐ **Un autre point de référence a été utilisé.**
Précisez : _____

Le programme de solution de rechange à l'amende prévoit l'exécution de travaux comme solution de rechange au paiement d'une amende.

Le service communautaire oblige les contrevenants à effectuer des travaux communautaires pour une personne ou pour des organismes sans but lucratif, ce qui peut constituer ou non une condition de la probation sous surveillance. Les comptes mensuels doivent comprendre tous les contrevenants qui sont tenus d'effectuer des travaux de services communautaires.

La rubrique Autre peut comprendre la liberté sous cautionnement, les ordonnances de restitution, etc.